



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité**

Bureau des Élections et des Associations

Arras, le 31 août 2021

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL INSTITUANT LES BUREAUX DE VOTE ET  
FIXANT LEURS LIEUX ET LEURS CIRCONSCRIPTIONS  
POUR TOUTES LES ÉLECTIONS  
AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT**

**Vu** le code électoral et notamment ses articles L.12, L.13, L.15 à L.17 et R.40 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 août 2016 modifié instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 en date du 24 août 2020 accordant délégation de signature ;

**Vu** le recensement réalisé auprès des maires du Pas-de-Calais ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour toutes les élections au suffrage universel direct, les électeurs de chaque bureau de vote se réuniront conformément au tableau annexé au présent arrêté.

**Article 2** : Les dispositions du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs, sont applicables aux scrutins organisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 3** : L'arrêté préfectoral du 25 août 2016 modifié susvisé est abrogé.

**Article 4** : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais, Mesdames et Messieurs les Sous-Prefets de BETHUNE, LENS, BOULOGNE-SUR-MER, CALAIS, MONTREUIL-SUR-MER et SAINT-OMER, et Mesdames et Messieurs les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, aux dispositions duquel ils donneront la plus large publicité.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

  
Alain CASTANIER